

ARRETE DU MAIRE N°RH 2025-226
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
DE GRADE SANS EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Maire de la Commune de Zonza,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de Fonction Publique Territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Commune de Zonza,
Vu la délibération du conseil municipal n°2023-072 en date du 27 mai 2023 portant détermination des taux d'avancement,
Vu l'arrêté du Maire en date du 05 mars 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique en date du 22 février 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement de grade sans examen professionnel au titre de l'année 2025 est établi comme suit

Avancement au grade de : Attaché territorial principal

Ordre	Nom et prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	SIMONGIOVANNI Jean-Marc	Attaché territorial	18/08/2025

Avancement au grade de : Educateur Territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Ordre	Nom et prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	ALVARADO Delphine	Educateur territorial de jeunes enfants	25/12/2025

Avancement au grade de : Rédacteur Territorial principal de 1^{ère} classe

Ordre	Nom et prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	KRAMER Vera	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	25/12/2025

Avancement au grade de : Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Ordre	Nom et prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	KOLANKO Nathalie	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	25/12/2025
2	QUILICI Laurine	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	25/12/2025

Avancement au grade de : Adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe

Ordre	Nom et prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	CECCHINI Laurence	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	25/12/2025
2	PUDDU PODER Pascale	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	25/12/2025

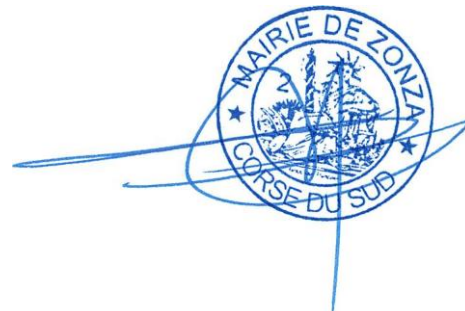
Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Ordre	Nom et prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	LAVERGNE Dominique	Adjoint technique territorial	25/12/2025

ARTICLE 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise au comptable de la collectivité et au Président du Centre de Gestion de Corse-du-Sud.

Fait à ZONZA/Sainte Lucie de Porto-Vecchio, le 20 novembre 2025.

Le Maire,
Nicolas CUCCHI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n°82.623 du 22 juillet 198

Notifié le :
Signature

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.